



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

Objet : Budget primitif 2012 – Budget annexe ZAC de la Salamane – Décision Modificative n°1.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20121220-2012-12-19-18-DE Date de télétransmission : 21/12/2012 Date de réception préfecture : 21/12/2012</p>

Il précise que le Budget annexe de la ZAC de la Salamane a contracté en 2011 deux emprunts pour un montant total de 8.5 million d'euros. L'emprunt de 3.5 million d'euros a été consolidé au cours de l'année 2012 après avoir bénéficié de ses options de tirage conformément aux stipulations du contrat et ce, afin de minimiser les frais financiers. En conséquence, il convient de réajuster les crédits budgétaires de l'année par des écritures qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement.

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
	DEPENSES INVESTISSEMENT	+ 2 325 500		RECETTES INVESTISSEMENT	+ 2 325 500
16	Option de tirage d'emprunt	+ 2 325 500	16	Option de tirage d'emprunt	+ 2 325 500

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 12 Décembre 2012.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget annexe ZAC de la Salamane telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2012 du budget annexe ZAC de la Salamane.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.